

CONTRAT DE LOCATION D'ESPACE

La Société soussignée, ci-après appelée l'« **Exposant** », s'engage à louer un espace d'exposition au **Grand Rendez-vous santé et sécurité du travail 2017**, ci-après appelé l'« **Événement** » qui se tiendra au Palais des Congrès de Montréal les 15 et 16 novembre 2017, conformément aux conditions et aux considérations énoncées ci-après.

Prenez note que les coordonnées inscrites sur ce contrat de location seront celles publiées dans le guide du participant. Si vous désirez mettre à jour ces informations, nous vous demandons de nous aviser des changements par courriel à exposition-grvcsst@jpd.com avant le 1^{er} septembre 2017.

COORDONNÉES AUX FINS DE PUBLICATION (Les coordonnées inscrites dans l'encadré ci-dessous seront celles publiées dans le guide du participant)

Organisation :		Nom du contact :	
Adresse :		Tél. :	
		Fax :	
Ville :	Code postal :	Courriel :	
État / Province :	Pays :	Site internet :	

DESCRIPTION DE L'ORGANISATION :

Veuillez inclure une courte description de votre entreprise (maximum de 100 caractères ou 15 mots) en français.

PERSONNE CONTACT (Personne en charge de la logistique entourant votre présence au Grand Rendez-vous)

Nom :	Tél. :
Titre :	Courriel :

LOCATION D'ESPACE D'EXPOSITION

NUMÉRO(S) DE STAND(S) selon disponibilité

1^{er} choix : _____

2^e choix : _____

Nombre : _____ (10pi x 10pi) \$ 1,795.00 Tarif hâtif en vigueur jusqu'au 3 mai 2017* (incluant l'hyperlien)

Nombre : _____ (10pi x 10pi) \$ 1,895.00 après le 3 mai 2017

Dimension totale : _____

\$ CAN
+ taxes

*Pour profiter du tarif hâtif, l'exposant doit faire parvenir son formulaire et son paiement avant le 1er juillet 2017.

OPTIONS SUPPLÉMENTAIRES

ESPACE PRIVILÈGE

Réservation d'un ou plusieurs espaces 10pi x 10pi privilège (indiqué en bleu sur le plan) : \$ 500.00

\$ CAN
+ taxes

CLÉ EN MAIN

Comprend l'hyperlien, une (1) prise de 15A, une (1) table drapée (2 choix de couleurs : Noir Blanc) , deux (2) chaises grises, un (1) panier à rebuts, murs rigides (2 choix de couleurs : Noir Blanc) et tapis : \$ 550.00

\$ CAN
+ taxes

HYPERLIEN (pour inscription après le 3 mai 2017)

Ajout de l'hyperlien vers votre organisation sur le site web de l'événement dans la liste des exposants : \$ 85.00

\$ CAN
+ taxes

LOGO

Ajout du logo sur le site web dans la liste des exposants (n'inclus pas l'hyperlien) : \$ 100.00

\$ CAN
+ taxes

ÉLECTRICITÉ

Une prise de 15A : \$ 150.00

\$ CAN
+ taxes

COÛT TOTAL

Ne pas envoyer de paiement avec ce formulaire, une facture incluant les taxes sera émise.

\$ CAN
+ taxes

Pour tout renseignement, communiquez avec :

Marie Lou Coupal

Tél. : 514 287-9898 poste 225

www.grandrendez-vous.com

Un événement de la CNESST
réalisé par :

SECTEUR D'ACTIVITÉ

Veillez choisir un (1) seul secteur d'activité. Dans le cas contraire, le premier coché dans cette liste sera retenu.

Associations en santé et sécurité du travail
Consultants en santé et sécurité du travail
Équipements de protection (vêtements, gants, casques,
bottes, antichute, etc.)
Formation
Manutention - levage

Médias - édition
Organismes en santé et sécurité du travail
Sécurité des machines - automatisation - ingénierie
Services de santé professionnels (ergothérapie, physiothérapie,
ergonomie, hygiène, psychologie, etc.)
Autre, spécifiez : _____

Conditions de validité

Aucun amendement au contrat ne sera valide à moins d'être signifié par écrit et signé par les parties aux présentes. La Direction se réserve le droit de refuser toute réservation d'espace. Les conditions générales stipulées au présent contrat font partie intégrante du contrat. La Société garantit que sa participation au présent contrat a été dûment autorisée et que, à sa signature, le présent contrat constitue une obligation irrévocable pour l'Exposant.

Signataire autorisé

Après lecture et acceptation des conditions et règlements du présent contrat, le signataire, dûment autorisé à agir aux fins des présentes, accepte de s'y conformer.

Caractères d'imprimerie

Nom : _____ Titre : _____ Date : _____

Signature : _____

Veillez retourner la copie signée du formulaire par courriel à exposition-grvcsst@jpd.com
ou par télécopieur au numéro suivant : 514 287-1248

1. L'Exposant convient que la Direction a le droit de modifier la disposition des lieux et de déplacer un stand, quel qu'il soit. Un avis de déplacement doit être signifié à l'Exposant.
2. L'Exposant convient que le déplacement éventuel du stand décrit aux présentes ne lui donne aucunement le droit d'annuler sa participation à l'Événement ou de réclamer des dommages à la Direction.

Dans le seul but de maintenir le niveau de présentation acceptable, tous les exposants sont tenus d'utiliser un tapis ou un recouvrement de sol de qualité minimale. Tout exposant n'ayant que des bannières déroulantes pour structure, devra obligatoirement avoir un mur de fond rigide de 8' de hauteur par 10' de largeur. Les cloisons de rideaux ne sont pas autorisées.

L'Exposant comprend et accepte que la Direction pourra, de son propre chef, prendre les mesures nécessaires pour aménager l'emplacement loué et l'Exposant en assumera tous les coûts et les risques.
3. L'Exposant ne peut sous-louer, céder ou partager en tout ou en partie l'espace loué, ni représenter, faire de la publicité ou distribuer du matériel publicitaire pour les produits ou les services offerts par d'autres firmes ou personnes, à moins qu'une autorisation écrite ne soit accordée par la Direction.
4. L'Exposant convient de tenir à couvert et de relever la Direction de toute obligation à l'égard de dommages, de réclamations, de frais de jugements et de frais judiciaires résultant de la perte ou de dommages aux biens ainsi que de blessures ou du décès de personnes, relativement à l'utilisation de l'espace loué.
5. L'Exposant doit souscrire les assurances nécessaires contre la perte ou les dommages aux biens, les blessures et les décès, ainsi que contre toutes les responsabilités qui en découlent (minimum 2 millions). Ce certificat d'assurance doit nommément couvrir JPdL International et le Palais des congrès de Montréal.
6. En cas d'annulation par l'Exposant, pour quelque raison que ce soit, des dommages-intérêts de 500 \$ seront versés par l'Exposant à la Direction à même le montant déboursé à la date de la signature du présent formulaire, pour chaque espace de cent (100) pieds carrés pourvu que l'annulation écrite soit reçue avant le 1^{er} août 2017.
7. En cas d'annulation par l'Exposant après le 1^{er} août 2017, aucun remboursement ne sera accordé. Si l'espace loué est inoccupé ou s'il n'est pas complètement aménagé à l'ouverture de l'Événement, l'Exposant accepte que la Direction le loue ou l'utilise de quelque façon que ce soit sans obligation et sans remboursement envers l'Exposant.
8. Si la totalité des sommes dues demeure impayée au 2 octobre 2017, la Direction aura le droit d'annuler la présente demande de réservation en conservant les montants déjà versés et en utilisant l'espace à sa discrétion, ou d'imputer un intérêt de 24 % par année (2 % par mois) sur le montant en souffrance au 2 octobre 2017.
9. L'Exposant convient que, dans le cadre de l'Événement, il respectera les principes directeurs et les règlements énoncés dans le Manuel de l'exposant.
10. L'Exposant comprend et accepte qu'il doit quitter le lieu de l'Événement au plus tard à 23 h 59 le 16 novembre 2017. À compter de ce moment, une pénalité de 500 \$ l'heure sera imposée et la Direction pourra, de son propre chef, prendre les mesures nécessaires pour libérer l'emplacement loué et l'Exposant en assumera tous les coûts et les risques.
11. L'Exposant convient que sa participation à l'Événement ne constitue en rien une reconnaissance de ses produits et services par la CNESST.
12. Les renseignements nécessaires à la rédaction du Répertoire des exposants seront fournis par l'Exposant en français dans les délais demandés par la Direction. Cette dernière ne sera en aucun cas tenue pour responsable des omissions, des erreurs de reproductions, de composition ou autre qui pourront se produire. La Direction pourra refuser l'insertion ou modifier le libellé des inscriptions non conformes aux dispositions générales ou de nature à nuire aux autres exposants ou à l'Événement.
13. Nul ne peut être admis dans l'enceinte de l'Événement sans présenter un titre émis ou reconnu par la Direction. Celle-ci se réserve le droit de refuser l'entrée de l'Événement à qui que ce soit pour toute raison valable. La Direction se réserve également le droit d'expulser toute personne dont le comportement justifierait selon elle une telle action. Les visiteurs sont tenus de respecter les règlements de sécurité, d'ordre et de police décidés par les autorités.
14. Si pour toute raison qui échappe au contrôle de la Direction, l'Événement devait être annulé, la Direction ne sera tenue responsable d'aucuns frais engagés par l'Exposant et n'aura aucune autre responsabilité envers l'Exposant que celle de rembourser la portion du loyer déjà reçue.
15. Tous les avis, demandes de renseignements, demandes diverses et autres communications que peut ou doit transmettre l'une des parties à l'autre en vertu de la présente réservation doivent l'être soit de main à main, soit par courrier recommandé, par télécopie ou par courriel, selon les coordonnées indiquées au présent formulaire.
16. Modalités de paiement : sur réception de la facture, le paiement total doit parvenir à la Direction dans les 30 jours suivants la réception de la facture. À partir du 4 septembre 2017, tout nouveau contrat devra être payé avant le 2 octobre 2017. Les paiements doivent être faits par chèque, en dollars canadiens, à l'ordre de **JPdL International** et envoyés par la poste à l'adresse suivante :

JPdL International – Grand Rendez-vous SST 2017
1555 Peel, bureau 500
Montréal (Québec)
H3A 3L8